



FULTRANS

Déjeuner – Séminaire

**Le 03 décembre 2010
à Liège Airport**

Nouveau terminal passager – 2^{ème} étage
Salle Le Long Cours
De 10.00 à 13.00

LES INCOTERMS 2010
entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2011

**Quelles modifications?
Quelle utilisation pour assurer la maîtrise de vos
opérations à l'international ?**

Avec le soutien de:



Dans le cadre de



Les Incoterms, base de votre activité commerciale à l'international

A partir du 1er janvier 2011, les nouveaux incoterms, contraction d'**I**nternational **C**ommercial **T**ERMS, succéderont à la précédente version en vigueur, les incoterms 2000. Les incoterms constituent la base du commerce international, ils définissent trois dimensions essentielles du succès de vos transactions internationales : le transfert des risques, le partage des frais et les obligations documentaires de l'acheteur et du vendeur. Ils précisent les responsabilités respectives (sans définir le moment du transfert de propriété) et ils fixent le partage des coûts et de la division des risques.

Maîtrisez les coûts et les risques de vos opérations à l'international!

Bien appliqués, les incoterms vous permettent, en tant qu'acteur sur la chaîne logistique, d'optimiser vos contrats commerciaux sur le plan de vos frais de transport, de la répartition et du transfert de vos risques. L'enjeu est considérable et leur utilisation vous est fortement recommandée (par la chambre de commerce international entre autres) pour vous assurer une maîtrise des coûts et des risques dans vos opérations à l'international.

Quelles évolutions et changements prévus par les Incoterms 2010?

Les incoterms 2010 apportent des changements importants qui permettent de répondre aux évolutions du transport et de la logistique et d'être plus accessibles et praticables. Parmi ces changements, on retrouve une distinction entre les incoterms qui visent le transport multimodal et ceux qui sont spécifiques au transport maritime, des incoterms fusionnés et de nouveaux incoterms créés (DAT, 'Delivered at terminal', DAP, 'Delivered at place'...), des dispositions sur les risques et sur la sécurité des marchandises,...

Ce séminaire vous apportera un éclairage sur les différents incoterms, les conditions et les modalités de leur usage et passera en revue les modifications et opportunités proposés par les incoterms 2010. Vous serez dès lors en mesure d'orienter vos choix vers l'utilisation optimale des incoterms au profit de la maîtrise de vos coûts et de vos risques.

PROGRAMME

10.00	Mot de bienvenue et introduction	<i>Mr J.-C. Marchal, responsable Fultrans</i>
10.15	• Les Incoterms, quels usages et quelles possibilités ?	<i>Mr M. Serruys, Administrateur Délégué d'Atlantis International Services S.A. Membre du Conseil Permanent à la Chambre de Commerce Internationale, expertise et arbitrage (I.C.C.)</i>
10.45	• Modifications 2010 <ul style="list-style-type: none">○ Quelles sont les principales modifications?○ Obligations du vendeur et de l'acheteur○ Implications juridiques○ Choix optimal pour l'entreprise	
	• Débat - Questions et réponses	
12.00	Walking Lunch - Networking	

NB: vous bénéficiez d'un accès gratuit au parking de l'aéroport, des tickets de sortie vos seront remis sur place.